

RACING-CLUB-MARCINELLE TOURNOI U13 DU 10/11/18

REGLEMENT DU TOURNOI U13

Art. 1 : Le tournoi est ouvert aux joueurs U13 se déroulant à 8 contre 8 qualifiés dans leur catégorie selon la réglementation de l'URBSFA et régulièrement affiliés aux clubs participants ;

Art. 2 : Les matchs se dérouleront selon les règles de l'URBSFA sur les terrains situés au 45, rue de la grande chenevière à 6001 Marcinelle.

Art. 3 : Chaque joueur devra être en possession de sa carte d'identité .

Art. 4 : Chaque équipe participante pourra aligner 12 joueurs différents dont 4 réserves.

Art. 5 : Chaque équipe sera reçue par un délégué du terrain du RCM qui leur attribuera un vestiaire.

Art. 6 : Durant les rencontres, les remplacements se feront selon la réglementation de l'URBSFA.

Art. 7 : Tout joueur ayant reçu la carte jaune devra quitter le terrain jusqu'à la fin du match avec remplacement autorisé.

Tout joueur ayant reçu la carte rouge ne pourra être remplacé et sera d'office exclu du tournoi.

Art. 8 : Chaque équipe est invitée à se trouver au terrain 30 minutes avant chacune de ses rencontres. Toutes les équipes se déplaceront à leurs frais.

Art. 9 : Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
En cas de similitude d'équipement, la première équipe indiquée sur le programme est considérée comme visitée et doit changer de maillots.

Art. 10 : Chaque équipe doit amener ses ballons d'entraînement.

Art. 11 : Le club organisateur décline toutes responsabilités quant aux vols, pertes ou accidents qui pourraient survenir au cours du tournoi. Les objets de valeur pourront être déposés au secrétariat du club.

Afin d'éviter tout litige, les effets personnels seront déposés dans les véhicules privés.

Art. 12 : Le comité organisateur réclamera une indemnité de 250 € à tout club se désistant après l'inscription au tournoi, y compris le retrait de son équipe au cours du tournoi.

Art. 13 : Le tournoi aura lieu sans possibilité de remise en cas de mauvais temps.

Art. 14 : Durée des rencontres : 1 x 15'.

Art. 15 : Attribution des points lors des matchs :

Victoire directe : 3 points

Nul : 1 point

Défaite directe : 0 point

Art. 16 : En cas d'égalité de points, le classement sera établi suivant les critères suivants :

1- Nombre de victoires

2- Différence positive de but

3- Nombre de but marqués

4- Nombre de but encaissés

5- Tirage au sort

Art. 17 : Tout cas non prévu par le présent règlement sera jugé sans appel par le comité organisateur, en s'inspirant de la réglementation de l'URBSFA.

Art. 18 : Pendant la durée du tournoi, chaque équipe doit être accompagnée par un délégué responsable pouvant accomplir les fonctions officielles.

Ce délégué ainsi qu'un entraîneur ont accès gratuitement au terrain.

Art. 19 : Des bouteilles d'eau gratuites pour les joueurs seront mises à la disposition des délégués, au secrétariat.

Art. 20 : De par sa participation, chaque équipe accepte le présent règlement.

Pour le Racing-Club-Marcinelle

Le comité